

AVIS DE CONCESSION

Section 1 : Pouvoir adjudicateur

- 1.1) **Dénomination du pouvoir adjudicateur** : Ville de Schiltigheim
- 1.2) **Adresse** : 110, route de Bischwiller – 67300 Schiltigheim
- 1.3) **Téléphone** : 03.88.83.90.00
- 1.4) **Télécopie** : 03.88.83.84.98
- 1.5) **Site internet de la Ville** : www.ville-schiltigheim.fr
- 1.6) **Site internet du profil d'acheteur** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 2 : Objet de la concession

- 2.1) **Intitulé** : Délégation de service public relative à la gestion de deux grandes crèches et d'un service d'accueil familial
- 2.2) **Code CPV principal** : 85312110 – Services de crèches et garderies d'enfants
- 2.3) **Type de concession** : Services

Section 3 : Caractéristiques principales de la concession

- 3.1) **Valeur totale estimée HT** : 22 000 000 €
- 3.2) **Lieu d'exécution des prestations** : Ville de Schiltigheim
- 3.3) **Forme juridique du groupement** : Au choix
- 3.4) **Langue utilisée dans le marché** : Français
- 3.5) **Conditions d'exécution particulières** : Voir projet de contrat
- 3.6) **Durée de la concession** : 5 ans
- 3.7) **Modalités de financement** : Sur fonds propres de la collectivité, en recherche de subvention
- 3.8) **Allotissement** :

N°	Intitulés lots séparés
1	« Les Moussaillons » et « Les Lutins du Marais »
2	« Service d'accueil familial / Maison de la Petite Enfance »

Section 4 : Caractéristiques de la consultation

- 4.1) **Durée de validité des offres** : 9 mois
- 4.2) **Type de procédure** : Procédure formalisée - Ouverte
- 4.3) **Numéro de consultation attribué au dossier** : 2024-034
- 4.4) **Téléchargement du dossier de consultation** : Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site de dématérialisation de la Ville : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. Aucun document papier de ce dossier ne sera adressé à un candidat.
- 4.5) **Date et heure limite de réception des candidatures et des offres** : 31/01/2025 à 12h00
- 4.6) **Adresse électronique de transmission des plis dématérialisés** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 5 : Critères d'attribution

- 5.7) **Candidature** : Conditions de recevabilité des candidatures à l'article 2.1 du RC
- 5.8) **Offre** : voici les critères de jugement des offres pour les deux lots
- Qualité de l'offre financière au regard de l'ensemble de ses composantes : 40%. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant :
 - L'ensemble des charges et produits du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP), et la cohérence globale de ce dernier ;
 - Le montant brut (avant redevances) cumulé de la compensation pour obligations de service public, à verser par le concédant ;
 - La pertinence de la grille tarifaire proposée ;
 - Les détails fournis dans l'annexe littéraire de l'offre financière ;
 - Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique : 50%. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant :
 - Les modalités de fonctionnement du service
 - L'organisation et l'affectation des ressources humaines ;
 - Les modalités de gestion administrative et financière du contrat ;
 - Qualité de l'offre en matière de développement durable et sociétal : 10%. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant :
 - Les engagements d'approvisionnement local de la restauration collective, au regard des potentialités du territoire ;
 - L'élimination des déchets, produits d'entretien utilisés et emballage recyclables ;
 - Les mesures d'économie d'énergie prévues dans le cadre du contrat de concession, considérant que les Moussaillons sont labellisés Ecolo Crèche, et que les Lutins sont en cours d'obtention de ce même label. Le label sera également impératif pour la MDE ;
 - La performance en matière de responsabilité sociale : actions en faveur d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, actions en faveur des personnes handicapées

Section 6 : Renseignements complémentaires

6.1) **Demande relative à la consultation** : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis. Les questions et les réponses ainsi apportées sont considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

6.2) **Procédures de recours et de médiation** : Selon les dispositions mentionnées dans le règlement de consultation

6.3) **Date d'envoi du présent avis** : 02/12/2024

Fait à Schiltigheim, le 02/12/2024

La Maire,

Danielle DAMBACH
Présidente déléguée de l'Eurométropole
A la transition écologique et à la planification urbaine

Par délégation

Manon PEREIRA
Cheffe du service de la commande publique, des affaires
juridiques et des assurances